

ABONNEMENT.

SAUMUR. — Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclamations... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 DÉCEMBRE

LA PRESSION GOUVERNEMENTALE

La demande d'invalidation de l'élection des Landes, qui était une affaire « réglée d'avance », comme l'a dit le Journal des Débats, a fourni à M. Lambert de Sainte-Croix l'occasion de prononcer un remarquable discours.

L'orateur, à propos de « l'ingérence clérical », a tourné les républicains en ridicule. M. l'évêque d'Aire avait dit dans son mandement sur le Rosaire: « Demandez au Père des lumières d'éclairer vos choix, afin que la France ait des représentants dignes d'elle et comprenant que la religion est notre meilleure sauvegarde ».

Quoi! répond M. Lambert Sainte-Croix, dire: « Priez pour que la France ait des représentants dignes d'elle », c'est dire: « Ne votez pas pour des républicains! »

Parfaitement! La droite rit et la gauche fait la grimace.

Recommander aux électeurs de voter pour des gens honorables, respectueux de la religion et de la liberté, c'est leur dire clairement: Ne votez pas pour des républicains.

A qui la faute? Aux républicains. Un évêque ne peut cependant pas dire: Votez pour des gens qui volent à mes prêtres le pain de chaque jour, qui volent à vos enfants la foi de leur baptême, qui à vous-mêmes vous voleront, à votre lit de mort, votre part de Paradis.

L'évêque dit: Votez pour d'honnêtes gens. Et les républicains se fâchent. Leur colère les condamne; ils s'infligent à eux-mêmes la plus humiliante des flétrissures.

Après avoir défendu le clergé et ses électeurs, M. Lambert Sainte-Croix a pris l'offensive et mené vigoureusement l'attaque. Il dénonce au mépris public ces politiciens qui se font des invalidations une carrière, ces fonctionnaires de tout rang qui négligent

leurs fonctions pour ramasser, dans les bas-fonds, des dénonciations colomnieuses et intimider les citoyens paisibles. Préfet, sous-préfets, gardes-champêtres, gendarmes, commissaires de police, procureurs de la République, juges suppléants, se mettent à l'œuvre et organisent, dans tout le département, une enquête clandestine, à laquelle sont appelés les dénonciateurs et non les dénoncés.

Un curé est accusé d'avoir dit, en parlant des affiches républicaines: « Ce sont des mensonges. » L'accusateur se fait par hasard connaître. On lui dit: Avez-vous entendu M. le curé tenir ce propos? « Non, répond-il, je ne l'ai pas entendu, mais mon père l'a entendu. » — Son père! On consulte les registres de l'état-civil, l'accusateur est né de père inconnu!

Joli témoin et beau témoignage dignes de la République.

Voilà sur quelles bases les républicains s'appuient pour invalider les élections et réduire les curés à la pauvreté de Job.

Un commissaire de police, sur l'ordre de son préfet, opère une perquisition dans un bureau de poste; contrairement à la loi, il se fait délivrer les registres et s'initie aux affaires privées des citoyens. Dans son rapport il ne trouve à dire que ceci:

« Je me suis transporté à Rions et j'ai interrogé le receveur, qui m'a répondu que M. P... n'avait rien déposé à l'adresse de M. T... (Exclamations à droite.)

« J'ai compulsé les registres des dépôts... (Nouvelles exclamations) et je n'ai rien vu à cette adresse, ni rien trouvé de ce que je cherchais. » Et à la fin, le commissaire de police ajoute d'un ton pathétique: « Il est sept heures, je repars les mains vides. » (Bruit et rires.)

L'orateur flétrit ensuite cette honteuse pression exercée sur les fonctionnaires eux-mêmes, dont la moitié est occupée à dénoncer l'autre.

Vous aviez déjà, dit-il, mis en suspicion le clergé parce qu'il n'était pas avec vous, les maires parce que leurs administrés ne vous avaient pas été favorables, les colons

parce qu'ils pouvaient s'être laissé influencer par leurs propriétaires, et les propriétaires parce qu'ils auraient bien pu influencer leurs colons; mais, si vous continuiez dans cette voie, nous arriverions au moins libre et au plus restreint des suffrages! (Applaudissements à droite.)

Il lit ensuite cette lettre d'un candidat républicain, disant:

« L'invalidation sera-t-elle prononcée? Je ne crois pas que le ministère y fera opposition. Mais deux conditions sont nécessaires, d'abord que l'administration préfectorale ne déconseille pas cette mesure, ensuite que rien ne vienne donner à la liste républicaine une couleur plus opportuniste, je dis le mot, plus ferryste. »

Ce n'est plus la Chambre qui valide ou invalide les élections, c'est le ministère, c'est le préfet; mieux encore, c'est le comité républicain, le Sabot d'amour de la localité.

Si ce comité croit avoir des chances de faire élire ses candidats, il dit au préfet: Invalidez! Le préfet répète au ministre: Invalidez! et le ministre dit à ses complices: Invalidons!

Au milieu de ces tripotages électoraux, que deviennent l'équité, la bonne foi, la justice et l'honneur? Les républicains les foulent aux pieds.

Que devient le suffrage universel, seule base des institutions républicaines? Un objet de dérision et de mépris pour ceux-mêmes qui l'encensent.

Mais si la base s'écroule, que restera-t-il pour soutenir la République?

Comme l'a dit un autre député des Landes, M. Gieure:

« Fatigué, écœuré de ces attentats au suffrage universel, le peuple pourrait bien un jour acclamer l'homme qui viendrait faire justice! »

Le suffrage universel, malgré ses misères, n'est pas aussi asservi que le voudraient les républicains, il fera entendre la voix de l'honnêteté indignée, de la conscience révoltée.

Le peuple est las de la République, et le jour où elle s'effondrera sous le poids de ses fautes, le peuple des villes, pas plus que co-

lui des campagnes, ne risquera un cheveu de sa tête pour maintenir au pouvoir les fripons qui le grugent. H.-A. MARTIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance d'hier mardi.

La discussion des crédits du Tonkin est reprise.

La séance avait attiré moins de monde que la veille. Elle a débuté par une rectification au procès-verbal assez vivement formulée par M. de Cassagnac.

M. Frédéric Passy a continué la discussion du Tonkin par un discours dans lequel il s'est attaché à démontrer qu'il fallait absolument « dégager » notre armée et nos finances des aventures de l'Extrême-Orient. Il a prouvé par des faits précis combien, au point de vue colonial, étaient dérisoires les espérances que l'on pourrait fonder sur les ressources économiques et commerciales du Tonkin.

A M. Passy a succédé M. Ballue, partisan de la politique coloniale. Son discours, dénué de tout argument nouveau, n'offre aucun intérêt. Le bruit des conversations couvre la voix de l'orateur auquel la Chambre ne prête qu'une attention distraite.

M. Camille Pelletan monte ensuite à la tribune. Il constate que les orateurs hostiles aux conclusions du rapport de la commission ont signalé les inconvénients de l'évacuation, mais sans démontrer les avantages du maintien de l'occupation. Si l'on ne considérait pas que l'honneur du drapeau est engagé, il n'y aurait pas ici un seul homme peut-être pour proposer de rester au Tonkin.

M. Camille Pelletan répond aux différentes allégations, aux diverses objections exprimées par les orateurs ministériels.

L'évacuation, a-t-on dit, donnerait le signal des massacres. Le signal des massacres a été, jusqu'à ce jour, donné par la marche en avant de nos troupes.

La Russie n'a-t-elle pas évacué une partie de la Chine? L'Angleterre n'a-t-elle pas

32 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par ANAIS SÉGALAS

XXVII

UN TÉMOIN NOVICE

(Suite)

Après une course assez longue, les deux voitures s'arrêtèrent à l'entrée d'un bois.

On donna l'ordre aux cochers d'attendre.

Les deux adversaires et leurs témoins descendirent, et disparurent bientôt au milieu des massifs d'arbres. Ils s'engagèrent dans les sentiers du bois et firent une halte pour discuter les conditions du combat. Félicien et l'un des deux officiers furent chargés d'aller à la recherche d'un terrain. Il fut convenu qu'on les attendrait jusqu'au moment où ils viendraient dire aux sombres acteurs qui allaient se mettre en scène, qu'ils avaient trouvé, non pas les planches, mais le tapis d'herbe où pouvait se jouer le drame sanglant du duel.

Félicien et l'officier venaient de se séparer, pour aller découvrir, chacun de son côté, l'endroit qui paraissait le plus favorable au combat. Ils devaient se rejoindre ensuite pour se faire part de leurs

recherches et fixer leur choix sur l'emplacement qui leur paraissait réunir toutes les conditions voulues.

Félicien errait donc seul dans les sentiers, sondant du regard les taillis, cherchant une éclaircie dans le bois, et se sentant très-fier du rôle qu'on venait de lui confier. Malgré son émotion en songeant que Léopold, qu'il appelait si chaleureusement « mon ami » allait jouer sa vie, il n'en était pas moins tout gonflé de vanité.

— Témoin! se disait-il, je suis témoin! voilà de ces choses qui complètent la réputation d'un jeune homme du high-life. Le duel reprend une vogue!... Il est à la dernière mode; le duel à l'étranger surtout, comme celui-ci, le duel international. Cela me poserait encore mieux, il est vrai, si, au lieu d'être un témoin, j'étais un des deux champions; je l'ai toujours désiré. Ah! si je n'avais pas le malheur d'être myope! Mais on ne peut pas se battre avec le pince-nez sur l'œil. A propos de pince-nez, qu'est devenu le mien?

Il le chercha précipitamment et ne trouva sous sa main que le cordon qui s'était cassé, et semblable au quatrième écuyer de Marlborough, ne portait plus absolument rien.

— Voilà de ces incidents qui n'arrivent qu'à moi! s'écria-t-il, en cherchant inutilement à ses pieds.

« Enfin, j'ai encore mes deux yeux; j'y vois

très bien de près, et en y mettant un peu plus de temps, je trouverai le terrain.

Mais le lorgnon du myope, c'est le chien de l'aveugle, c'est le guide indispensable, le malheureux Félicien se heurtait à chaque instant aux arbres du sentier, et plus d'une branche se permettait d'égratigner sa joue délicate.

Tout à coup il poussa un cri de joie en apercevant de loin un uniforme.

— Je suis sauvé! dit-il; voilà l'officier qui a la même mission que moi; il aura trouvé, lui, et me dispensera de chercher.

Il poussa un cri d'appel, auquel un autre cri répondit.

Il s'avança, et quand il fut à portée de l'uniforme qu'il avait été si heureux d'apercevoir, il s'écria avec empressement:

— Avez-vous trouvé le terrain?

— Hein? quel terrain? dit une voix rauque et vulgaire, qui n'était pas celle de l'officier.

— Ah! mon Dieu! dit Félicien, en reculant par un soubresaut, je me suis trompé.

Mais son brusque mouvement fit tomber quelque chose à ses pieds; il regarda à terre et poussa un cri de joie: c'était son pince-nez qui, en abandonnant le lien qui le retenait, avait vagabondé sous le gilet, et s'y reposait en attendant qu'on réclamât ses services.

Il ajusta le pince-nez sur son délicieux aigle, et

et vit alors avec effroi à quel uniforme il avait affaire.

Celui qu'il venait d'apercevoir, en le prenant pour l'officier, c'était un gendarme.

L'infortuné Félicien resta stupéfait; cependant il se rassura en se disant qu'il était en Suisse et que les duellistes français et leurs témoins ne couraient pas le risque d'être emprisonnés.

Mais tout à coup un souvenir géographique surgit dans sa tête.

— Grand Dieu! se dit-il, Ferney est en France!... à l'extrême frontière, il est vrai, presque en Suisse, mais enfin sur notre territoire; ce duel a été tellement précipité qu'on n'a pas songé à cela; et le gendarme ne se gênera pas pour m'arrêter.

— Pour qui me prenez-vous donc? dit le gendarme, dont la grosse voix avait des notes menaçantes.

— Mais pour un de mes amis, qui porte aussi un très-bel uniforme... Pas si beau que le vôtre, gendarme.

— Il ne s'agit pas de me flagorner, mon petit monsieur, reprit le gendarme qui flairait un duel, et si c'est un effet de votre complaisance, vous allez me répondre et me dire sans tergiverser quel terrain vous cherchez.

— Eh! parbleu! répondit Félicien, à qui le péril donnait de la présence d'esprit, un terrain pour

évacué l'Afghanistan, le Zululand, le Transvaal, le Soudan? Derrière ces évacuations, y a-t-il eu des massacres? Ces puissances ont-elles été déshonorées? Ont-elles vu leurs autres colonies se soulever contre elles?

Interpellé par des opportunistes, M. Camille Pelletan leur cria: Vous étiez dans l'ancienne Chambre une majorité écrasante; combien êtes-vous ici?

Le centre bondit sur ses bancs en hurlant de colère, tandis que la droite et l'extrême gauche applaudissent à outrance.

Le pays, continue l'orateur, a condamné votre expédition du Tonkin. Il a dit qu'il ne voulait plus de vos conquêtes lointaines, de ces conquêtes à 4,000 lieues du territoire, à travers l'inconnu et l'imprévu.

M. Camille Pelletan énumère les illusions dont jusqu'à la dernière heure les auteurs de l'expédition du Tonkin ont été victimes.

Pourrait-on affirmer que l'avenir ne leur réserve pas de nouvelles et douloureuses surprises?

Et croit-on que le pays est disposé à se laisser tromper?

Au point de vue financier, le maintien de l'occupation aurait pour résultat l'augmentation de la dette et la création de nouveaux impôts; il achèverait la ruine des finances nationales et à quels périls ne nous livrerait-il pas?

Le plus grand de ces périls réside dans le voisinage de la Chine, de la plus forte monarchie de l'univers.

Si nous avions une guerre en Europe et si la Chine envahissait le Tonkin, que pourrions-nous faire, sinon abandonner cette colonie?

L'orateur déclare qu'il lui est impossible d'envisager de sang-froid une telle éventualité et de se prêter à une politique qui pourrait la provoquer.

Puis, il quitte la tribune au milieu d'un tonnerre d'applaudissements.

TRAITÉ DE PAIX AVEC MADAGASCAR

Le gouvernement a reçu hier un télégramme annonçant qu'un traité de paix a été conclu avec les Hovas.

Par le traité de paix qui a été signé, le gouvernement hova reconnaît le protectorat de la France sur l'île tout entière.

Un résident français sera installé à Tananarive avec escorte.

Le gouvernement hova s'engage à payer une indemnité de guerre de 40 millions.

Jusqu'au paiement complet de cette indemnité, Tamatave sera occupé par les forces françaises.

Ne serait-ce point encore une paix sur commande?

Chronique générale.

Les ministériels les plus optimistes ne comptent pas sur une majorité de plus de dix voix. Encore, pour les obtenir, ils espèrent dans la mollesse avec laquelle M. Clémenceau, très-peu soucieux de prendre le

pouvoir dans les circonstances actuelles, combatta M. Brisson.

Nous ne savons quels sont les sentiments de M. Clémenceau, mais il est certain que cette majorité de dix voix ne repêcherait le gouvernement actuel que pour quelques jours.

CONSEIL DES MINISTRES.

Au conseil des ministres tenu hier matin, on s'est occupé principalement de l'organisation civile du Tonkin. Les amis du cabinet en concluent que celui-ci est certainement assuré de triompher dans la question des crédits. C'est aller un peu vite.

Le conseil s'est également occupé de la procédure à suivre par le congrès dont la date reste fixée au 28 décembre.

Une dépêche d'hier soir annonce que seul M. Lasserre, républicain, serait élu dans le Tarn-et-Garonne. Rien ne serait acquis pour les autres candidats.

Les résultats donnés par le préfet seront peut-être modifiés jeudi par la commission de recensement. On annonce, en effet, que de nombreuses fraudes ont été constatées.

Une question va être posée au ministre de l'intérieur.

Le préfet aurait refusé à M. Prax-Paris communication des procès-verbaux; c'est sur ce refus que la droite demandera des explications au gouvernement.

La commune de Neuilly avait donné, en supprimant son bataillon scolaire, une preuve de rare bon sens. Malheureusement ce vent de sagesse n'a pas soufflé longtemps. Dans sa séance de dimanche, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité moins une voix, que les travaux de la commune ne seraient confiés qu'à des ouvriers « républicains connus pour tels. »

Or, sans parler de la canalisation des eaux, de très-grands travaux sont à la veille de commencer à Neuilly. C'est donc un Eldorado qui va s'ouvrir pour les purs. Quant aux ouvriers qui ne font pas de politique, le Conseil municipal les condamne à mourir de faim.

MM. Planteau et Michelin ont présenté une proposition de loi portant abrogation de la loi du 48 germinal an X (8 avril 1802).

En conséquence, la convention passée à Paris, le 26 messidor an IX, entre le Pape et le gouvernement français, ainsi que les articles organiques ajoutés par le premier consul à ladite convention, restent nuls et sans effet.

L'Etat ne reconnaît et ne subventionne aucun culte.

Il n'intervient dans l'exercice des religions que pour protéger la liberté des citoyens et assurer l'exécution des lois.

Tout ecclésiastique doit obéissance aux lois auxquelles sont soumis les autres citoyens.

Les églises, presbytères, séminaires et dépendances, sont la propriété des communes.

— Je vais rejoindre ma bande joyeuse. Enchanté d'avoir fait votre connaissance.

— Minute! dit le gendarme d'une voix forte et avec une intonation de commandement, qui força Félicien à s'arrêter.

— Tout est perdu! pensa Félicien; il n'a pas été ma dupe, il a voulu se jouer de moi.

— Je suis bon vivant, moi, mon joli bourgeois, continua le gendarme, et j'aime les nocurs; je vais vous indiquer un endroit où vous aurez un beau tapis d'herbe pour vous assoir, une large place entourée de grands arbres, où vous pourrez manger tranquillement, sans être vus par les voyageurs, s'il vient à en passer dans le bois, et où vous trinquez avec vos amis, sans être gênés par des taillis qui renverseraient votre vin.

Et le complaisant gendarme, marchant en avant suivi de Félicien, lui fraya le chemin à travers les broussailles et le conduisit en quelques minutes à l'emplacement qu'il lui avait indiqué pour déjeuner sur l'herbe, et qui se trouvait réunir toutes les conditions nécessaires à un duel.

— Voici le terrain, dit-il à Félicien, et maintenant adieu, mon joli bourgeois, et bon appétit!

— Merci, bon gendarme! s'écria Félicien.

Il le regarda s'éloigner jusqu'à ce qu'il l'eût perdu de vue.

Il rencontra peu après l'officier, qui, de son côté, avait fait des recherches, et devait retourner

Ces édifices et locaux peuvent être loués, soit pour l'exercice d'un culte, soit pour toute autre destination.

Aucun local, aucune subvention ne peuvent être accordés par l'Etat, les départements ou les communes, aux établissements dans lesquels serait donné un enseignement religieux.

Un nouvel exploit de M. Goblet:

Un vicaire de Saint-Eustache, l'abbé Torre, qui a assisté à un banquet des Corses bonapartistes qui a eu lieu le 13 décembre, avenue de la Grande-Armée, sous la présidence de M. Cunéo d'Ornano, va être frappé de suspension de traitement en même temps que son déplacement est demandé à l'archevêque de Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous rappelons que le Conseil municipal de Saumur se réunira demain jeudi, à 7 heures et demie du soir, à l'effet d'élire le maire et les deux adjoints.

Théâtre de Saumur

DIMANCHE 27 DÉCEMBRE

A 8 heures précises

Grand Concert

Offert à ses Souscripteurs par

L'HARMONIE SAUMUROISE

Programme.

1^{re} PARTIE.

1. La Couronne d'Or, ouverture.... BUOT.

2. Mater superba, mélodie avec accompagnement de violon, violoncelle, piano et orgue, chantée par M^{lle} Stoëkly. BOUZY.

3. Variations de piston, exécutées par M. Goichon..... ARBAN.

4. Duo de Philémon et Baucis, chanté par M^{lle} Stoëkly et M. X..... GOUNOD.

5. En Chemin de fer, scène comique, par M. G. Allary.

2^e PARTIE.

6. Bouquet, valse..... X.

7. Air de la Coupe du roi de Thulé, chanté par M. X..... DIAZ.

8. Il Trovatore, fantaisie pour violon, exécutée par M. Goubeault..... ALARD.

9. Le Crucifix, duo chanté par M^{lle} Stoëkly et M. X..... FAURE.

10. Le Postillon de Mam'Abou, scène comique, par M. G. Allary.

11. UNE MINUTE TROP TARD, comédie en un acte, jouée par deux sociétaires de l'Harmonie Saumuroise.

12. Allegro militaire..... BLIN.

Pendant la valse, une quête sera faite au profit des pauvres.

Les portes ouvriront à 7 heures précises.

Le Chef de musique,

GOUBEAULT.

QUÊTE POUR LE SÉMINAIRE

Le jour de Noël, à tous les offices, ainsi qu'à la messe de minuit, la quête sera faite dans toutes les églises et chapelles du diocèse en faveur du Séminaire. La Chambre des députés a totalement supprimé les quelques bourses qui avaient été accordées aux Séminaires jusqu'à ce jour. Désormais, les catholiques ne doivent plus compter que sur eux-mêmes pour assurer le recrutement de leurs prêtres. C'est dire combien la quête de vendredi prochain est importante.

Trait de probité. — Dans la soirée de lundi, un employé de l'octroi de Saumur, M. Saubourin, a trouvé, route de Saint-Lambert, un panier contenant, avec d'autres objets, une somme de 110 fr. dont un billet de 50 francs, et s'est empressé d'en faire la déclaration au bureau de police.

LA FERRURE A GLACE.

A la suite d'expériences prolongées, le ministre a décidé, sur la proposition de la commission d'hygiène hippique et du comité consultatif de la cavalerie, qu'un clou présenté par M. Lepinte, vétérinaire en second au 43^e d'artillerie, sera adopté dès à présent, et à l'exclusion de tout autre système, pour la ferrure à glace des chevaux dans les régiments de cavalerie.

ANGERS

M. P.-A. Michel, ancien président du tribunal de Saint-Malo, révoqué de ses fonctions par la République, et par conséquent du nombre de ceux qui sont assurés de la sympathie et du respect de tous les honnêtes gens, vient de prendre la direction du Journal de Maine-et-Loire.

Voici le premier article que notre nouveau confrère adresse à ses lecteurs:

« En prenant la direction politique de ce journal, notre premier devoir est de saluer la mémoire de l'homme de bien que nous avons le périlleux honneur de remplacer. Bon Chrétien et bon Français, il a, comme l'a dit éloquemment M. le sénateur Blavier, combattu le bon combat pour Dieu et pour la Patrie. Écrivain habile, laborieux et dévoué, il a su faire au Journal de Maine-et-Loire une belle place dans la presse de province.

« Nous avons à cœur de maintenir son œuvre et de conserver la situation que son talent a su conquérir. La lutte entre le bien et le mal s'accroît chaque jour; la crise que nous traversons ne paraît pas avoir atteint encore son maximum d'acuité; le danger qui menace l'honneur, la liberté, la prospérité du pays se révèle de plus en plus grand par les projets de loi qu'on dépose, par les mesures administratives qu'on prend, par les excitations des feuilles républicaines le plus en crédit. Il faut que les courages s'élevaient à la hauteur du péril. Les Conservateurs, quoi qu'on en dise, ont le nombre; mais leurs adversaires ont l'audace... et le pouvoir.

« Pour les vaincre il faut avoir la Foi et l'Action; une foi forte et éclairée, une action sage, mais vaillante et infatigable. On meurt parfois à la peine comme mon regretté prédécesseur; mais quand un soldat tombe, on serre les rangs et les efforts doivent redoubler jusqu'à la victoire.

« Le fait seul que j'ai accepté la direction du Journal de Maine-et-Loire me dispense de développer longuement un programme. Il est évident que si je n'étais pas disposé à défendre, comme mes honorables prédécesseurs, la vérité intégrale sur le terrain religieux, social et politique, je ne me serais pas proposé d'être leur continuateur. Comme eux, j'estime que la Religion est la seule base solide de la Société; que la stabilité, cet élément essentiel de la prospérité d'une nation, ne peut être assurée que par l'hérédité monarchique et que, depuis le 24 août 1883, M. le Comte de Paris est le seul légitime représentant des droits que cette hérédité confère; qu'en dehors de ces principes il n'y a aucune garantie pour la conservation sociale. C'est ce que démontrent surabondamment les quinze années de République que la France a subies depuis 1870, les atteintes portées pendant cette période à notre honneur national et à nos libertés de pères ou de citoyens, l'état lamentable de nos finances, de notre agriculture, de notre industrie, de notre commerce, et le sang

avec lui en faire part aux deux adversaires et aux deux autres témoins.

L'officier paraissait fort désappointé de n'avoir rien trouvé qui lui convint; mais Félicien lui raconta ce qui s'était passé, lui montra l'emplacement qu'il venait de voir, et l'officier déclara qu'il était impossible de découvrir un meilleur terrain que celui qui avait été indiqué par le bon gendarme.

(A suivre.)

REVUE ILLUSTRÉE DE BRETAGNE & D'ANJOU

Sommaire du N^o

La Question du latin, par Léon Séché.

Roulis de charrette, poésie, par Henri Cormeau.

Portraits gravés des députés de l'Ille-et-Vilaine.

L'Enterrement de Lamennais, par Ch.-L. Chassin.

Noël, illustrations de Pille, par Brizeux.

L'Angevine. — Le dernier exploit de Carrier, nouvelle, par Léon Séché.

Réception de M. Joseph Bertrand à l'Académie française.

La « Revue » et la presse.

Bibliographie. A travers les livres d'étrennes.

Le dîner celtique.

Rédaction et administration, 9, boulevard

de Port-Royal, Paris.

ABONNEMENTS: Six mois, 12 fr.; — Un an, 20 fr.

inutilement versé dans de folles entreprises coloniales. Ces épreuves doivent suffire pour indiquer aux conservateurs qu'il est grand temps de réagir et de travailler, eux aussi, par une patriotique union, à concentrer leurs forces, s'ils veulent sauver le Pays.

La plume autorisée de M. Faugeron n'a jamais cessé d'exposer ces vérités; nous les redisons après lui et, Dieu aidant, le vaisseau qui porte la fortune de notre chère France, après avoir été terriblement ballotté par les tempêtes, arrivera heureusement au port.

Que nos confrères de la Presse angevine veuillent bien recevoir notre salut le plus courtois. Si la politique est un champ clos, on n'y doit rencontrer que des adversaires loyaux et non des ennemis acharnés. Les armes doivent être l'amour de la vérité et la sincérité des convictions. On serait coupable d'en employer d'autres. L'opinion appartient à la controverse, la personne est sacrée jusqu'au jour où, se haussant sur un piédestal, elle se soumet, par ambition ou par devoir, à l'appréciation du public dont elle brigüe les suffrages.

La forme a aussi son importance. Nous nous efforcerons, en discutant, de respecter toujours les lois de la modération et de l'urbanité. Comme nous n'avons aucune prétention à l'infailibilité, nous admettrons parfaitement que notre avis ne soit pas toujours partagé. Nous n'oublierons par sur tout que, dans certaines questions, l'opinion est libre: *in dubiis libertas*, et nous nous permettrons de compter que nous trouverons chez les autres la même bienveillance que nous leur témoignerons nous-mêmes.

Puisse notre mission, ainsi entendue, produire pour le bien de notre Patrie et pour le succès du Journal les fruits que sont en droit d'en attendre ses nombreux et intelligents lecteurs et les hommes éminents qui ont placé en nous leur confiance.

P.-A. MICHEL.

Comme tous nos confrères de la presse conservatrice d'Angers, nous sommes heureux d'adresser à M. Michel, au disgracié de la République, nos compliments de bienvenue et nos meilleurs souhaits.

LA FÊTE DE L'ARBRE DE NOËL A ANGERS.

Judi 24 décembre, à 8 heures du soir, au Théâtre-National, au bénéfice de la Société l'Alsace-Lorraine d'Angers, avec le concours de M^{me} Moul-Davignon, pianiste; M. Baptiste Duflos, de la Comédie-Française; MM. Tricot, du Conservatoire de Paris; Vincent, du Grand-Théâtre d'Angers; Weber (de Strasbourg), Gorin, Evrard, solistes de l'Association artistique; la Société Sainte-Cécile et la fanfare de M. le marquis de Foucault.

Le programme, qui ne contient pas moins de dix-neuf numéros, est des plus attrayants.

M. Vincent jouera le *Violoneux*.

Une allocution patriotique sur l'Alsace-Lorraine sera prononcée par M. P. Leser,

publiciste, secrétaire de la Ligue des Patriotes.

Le chef de la Fanfare de M. le marquis de Foucault, M. Bouchard, chantera la *Noël* d'Adam.

M. Baptiste Duflos dira *Après la bataille*, poésie de Victor Hugo; la *Robe*, du même; *Noël*, poésie de Charles et Paul Leser.

Les Enfants de la Société chanteront *Patrie* et *Adieu à la France*.

LE CURÉ DE PIOUSAIS.

On écrit de Piousais (Deux-Sèvres):

« L'émotion causée dans le pays par la condamnation du vénérable curé de Piousais n'est pas prêt de se calmer.

« Le dimanche 13, l'église de Piousais, malgré le froid rigoureux, était pleine comme aux jours de grandes fêtes. Sept cents personnes avaient tenu à venir témoigner à leur curé la sympathie et l'affection dont il est entouré dans sa commune. A la sortie de la messe, on se pressait pour lui serrer la main. Un grand nombre d'habitants de Piousais décidèrent alors d'aller faire une démarche auprès du maire pour demander le déplacement de l'institutrice.

« Nous ne voulons, s'écriait-on de tous côtés, qu'une garantie, c'est que l'institutrice n'enseigne plus « que la messe est une comédie, « que le curé le plus charitable ne soit plus traité de « cochon » et que les mots « qu'il mange de la... » ne soient plus prononcés devant nos petits enfants. En passant par le gros village de la Place, le nombre des manifestants grossit encore. Pas une femme ne s'y mêle.

A chaque personne que l'on rencontre, on demande: « N'avez-vous pas vu le nommé Thouin, de Saint-Amand (l'auteur de la lettre anonyme), savez-vous où il est? » Et tout le monde de rire.

« Les délégués se rendent chez M. le maire de Piousais. Ils ne trouvent que le garde-champêtre, qui se tient à la porte, le sabre sous le bras. On leur dit que M. le maire est... parti pour Chef-Boutonne, en apprenant leur arrivée, et qu'il a même fait un long détour pour les éviter. Les délégués furent reçus par l'adjoint, qui ne put que naturellement se récuser.

« On assure encore que, dans la nuit qui suivit l'annonce de la condamnation du curé, dans la commune, M. le maire de Piousais s'est fait garder par le garde-champêtre et la gendarmerie de Chef-Boutonne. M. le maire de Piousais n'aurait-il donc pas la conscience absolument tranquille? »

En ce moment où les œufs frais sont si chers, nous recommandons à nos lecteurs le *Saccharo-Crème* qui a obtenu le diplôme d'honneur au grand Concours culinaire du 29 janvier 1885, réunissant à Paris les principaux cuisiniers du monde entier. — A l'aide de ce produit on prépare en 5 minutes de délicieuses crèmes et gelées de toutes sortes. — Seul dépôt, ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean. — Prix: 4 fr. 40 c. le flacon.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 décembre.

Les cours sont plus mollement tenus pour les rentes françaises et en particulier pour le 3 0/0 qui rétrograde à 80 fr., l'amortissable est à 82.75, le 4 1/2 0/0 nouveau à 109.15.

Les autres valeurs n'ont pas de changements appréciables. Le Crédit Foncier, notamment, se tient à 1,337.50 avec de nombreuses demandes. En tenant compte du coupon de janvier, le prix net ressort à 1,307.50.

Les obligations Communales et Foncières sont également très-recherchées. Ce sont les obligations des emprunts 1879-1880 qui ont les préférences de l'épargne. Leurs tirages de lots exercent un grand attrait sur les petits capitaux. A noter parmi celles de ces obligations qui offrent le plus d'avantages, l'obligation 1885, libérée seulement de 90 fr., qui donne les mêmes droits aux tirages que les obligations entièrement libérées.

La Banque d'Escompte reste à 448.75.

La Société Générale est à 447.50.

La Société des Dépôts et Comptes Courants est à 598.75.

Le Suez se tient à 2,170.

Le Panama est offert à 405 fr.

Le Crédit Lyonnais reste délaissé à 523.75.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français, toujours en faveur, conservent leur fermeté.

Faits divers.

La jument *Bagarre*, appartenant à M. Chastel, capitaine au 2^e régiment d'artillerie, qui, au steeple-chase militaire des courses de Laon, les 23 et 24 août dernier, avait gagné le deuxième, puis le premier prix, vient d'être volée à son propriétaire.

L'auteur du vol est un cordonnier du 2^e d'artillerie, originaire du Nord, fort mauvais sujet, qui, s'étant emparé, on ne sait trop comment, de la jument du capitaine, a gagné avec elle la Belgique.

PREMIÈRE VILLE ÉCLAIRÉE A L'ÉLECTRICITÉ.

Un journal de Lyon rapporte ce fait, digne d'attention, d'une petite ville de Savoie, La Roche, qui vient d'adopter l'électricité pour l'éclairage de ses rues, hospices, magasins et maisons particulières.

Il était à craindre que ce système d'éclairage ne fût pas pratique ou qu'il présentât certains inconvénients.

Le ministre des postes et des télégraphes, en face de cette innovation, une ville entière éclairée par l'électricité, a envoyé une commission composée de MM. Loir, directeur-ingénieur des télégraphes; Bernon, inspecteur des télégraphes, et F. de Neuville, ingénieur des télégraphes attaché au ministère.

Ces messieurs ont fait des expériences qui ont duré plusieurs jours, pour constater si les grands câbles de la lumière électrique n'absorberaient point les courants des fils du télégraphe. Quoique rapprochés du câble à une très-faible distance, les courants n'ont pas été déviés.

Il s'agissait également de savoir si, dans le cas où la foudre tomberait sur le grand câble, il n'y aurait pas de danger pour les personnes dans l'intérieur des maisons.

Il est prouvé que ce danger n'existe pas.

La foudre, en ce cas, suivrait le câble qui la conduirait à terre près de l'usine. C'est un paratonnerre pour les rues.

Tous les fils qui vont dans l'intérieur des maisons sont pourvus d'interrupteurs automatiques.

Il n'y a aucun danger pour les personnes.

Les lampes sont de 10 à 16 bougies, système Edison; on ne tardera pas à avoir d'autres systèmes plus durables et à meilleur marché.

Les rues sont éclairées au moyen de lampes de 16. La force de projection de la lumière est telle qu'on peut voir l'heure à la montre à une distance de 50 mètres. C'est à peine si on peut faire cette expérience à 20 mètres d'un bec de gaz.

Dans les magasins, on distingue les nuances des étoffes aussi bien que le jour.

Il est facile d'allumer et d'éteindre les lampes deux fois en une seconde!

Il y a tellement absence de danger d'incendie qu'on a posé des lampes contre les poutres des fenils dans les remises et écuries.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 21 Décembre

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 15 » à 16 »	11 » à 11 50	
Saumur, 15 10 15 50	8 75 » »	
Baugé, 15 50 16 » »	10 » » »	
Segré, 15 50 » » »	9 50 » »	
Beaupreau, 15 25 15 50	8 50 » »	
Montfaucon, 15 25 15 50	8 50 » »	
Montrevault, 15 50 » » »	8 50 » »	
Chemillé, 15 » » 15 50	9 » » 9 25	
Champocéaux, 15 » » 16 » »	8 75 9 » »	
St-Flor.-le-Vieil, » » » » » »	» » » »	
Cholet, 15 » » 16 » »	9 25 » »	
Vihiers, 14 50 15 » »	8 25 8 75	
Brissac, 15 25 » » »	8 » » 9 » »	
Chalonnès, 15 50 » » »	8 75 » »	
Doué, 15 » » 15 50	8 » » 8 50	

A Nantes, blés américains, de 23 » à » » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 20 25 à 20 75 les 100 kilos.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE ARTISTIQUE

MAURICE, directeur. — ANDRIEU, administrateur.

Vendredi 25 décembre 1885.

Patrie et Liberté, ou les Etapes de Marceau, pièce nationale à grand spectacle en 5 actes, et 7 tableaux, par Simon Maurice.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LE VIN AROUD & LA VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE VILLAGE DÉSERTÉ

Conte de Noël.

Pas un d'eux n'eut repoussé l'aubaine et fait le fier avec l'honnête homme. C'est pourquoi, à l'occasion de la Nativité, une partie de la jeunesse du village s'était donné rendez-vous au réveillon de Jean Laffers. Peut être y en avait-il de plus brillant dans le pays. Mais les gars de Menneville avaient préféré s'en tenir à l'invitation de leur seigneur et maître, tout paysan qu'il était.

Et on s'en donnait à cœur joie sous le toit de chaume, je vous en réponds. Les boudins, enveloppés de leur bûche chaude, ne faisaient que passer et s'évanouissaient sur les lèvres friandes comme s'il n'y eut pas eu derrière des amoncellements de charcuterie et d'honnêtes volailles aux cuisses rebondies et aux ailes savoureuses.

Jean Laffers triomphait au milieu de son petit peuple dont il pouvait se considérer comme un chef acclamé et adoré.

Un chef qui n'écraie pas son peuple d'impôts et le fait bien vivre; mais cela est si rare que s'il

l'eut voulu, Jean Laffers, on l'eut couronné roi de Menneville, tout comme jadis il y eut un roi d'Yvelot.

Cependant tous les rois, si bons qu'ils fussent, ont leurs moments de mauvaise humeur, et on vit soudain les sourcils de Jean Laffers se froncer.

Qu'avait-il fallu pour cela?... Un seul mot.

— Hé! hé! la grosse Marthe, là-bas, tu n'as pas ton compte, tends ton assiette, avait-il dit à une jolie fillette d'une douzaine d'années. Mais où est donc ton frère Sylvestre, je ne le vois pas, il est donc resté à la ferme de Bonnevaux où il travaille?

— Non, répondit la grosse Marthe, il n'est plus à Menneville.

— Tu dis qu'il n'est plus à Menneville, mais où est-il donc à cette heure?

— A Paris, oui-dà.

Laffers devint tout pâle, et c'est alors qu'on vit ses épais sourcils se froncer. Il murmura: « Encore un! » Puis ce fut tout, mais c'était plus fort que lui, et tout coup il frappa son poing sur la table et s'emporta.

— Vous y passerez donc tous à ce gueux de Paris? s'écria-t-il, pourquoi pas à Saint-Valery, à Veules, dans les environs, si vous ne trouvez pas à vivre à Menneville, ce n'est pas assez grand pour vous, allez à Dieppe, à Rouen, à Elbeuf, à Caen, à Bayeux, au Havre, la Normandie est vaste, puis

après la Normandie, il y a la Bretagne. Nantes est une belle ville, à Saint-Nazaire il y a du travail; à Brest, à Rennes, partout on gagne sa vie quand on a du courage et deux bons bras; non, il leur faut Paris. Ah! ça, qu'est-ce qui soignera les bestiaux ici, veillera la ferme, labourera les champs, soignera la culture, si vous partez tous et qu'il ne reste plus sur le seuil de nos maisons que des vieux comme moi qui ne peuvent plus rien faire?

— Sylvestre est ambitieux, dit la grosse Marthe.

— Ambitieux, gronda la voix de Jean Laffers, lequel devint rouge comme un coquelicot, quoiqu'il n'eût pas touché à sa belle part de galette et qu'il crût prudent de se verser tout d'abord un bon verre de cidre. Ah! ça, vous vous figurez donc que les sbouettes vous y tombent toutes rôties, dans ce maudit trou qui m'a pas de fond et où tout ce qui tombe disparaît?

« On y mène la misère dure, allez. Les boutiquiers sont les uns sur les autres et s'arrachent les clients; les commis, on n'en veut plus pour rien, et les employés y sent des meurt-de-faim! Les ouvriers...

— Gagnent gros.

— Gagnent gros, reprit Jean Laffers furieux, c'est possible, la journée est meilleure qu'ici, mais ils n'en sont pas plus contents. Comment font-ils que pas un n'a de reste. Pas un habit de rechange à la maison; on s'habille le dimanche comme la se-

maine, et la semaine on va comme on peut; pas de liège dans l'armoire, pas même d'armoire, on déménage tout sur son dos et je vous prie de croire qu'on déménage souvent.

« Non, tenez, ne m'en parlez pas; point d'air, de bon lit, de bonne nourriture, mais en revanche un patron qui est votre ennemi, si vous n'êtes pas le sien, des enfants chétifs et malingres qui vous meurent dans les bras; de la misère, voyez-vous, à revendre; pas de lendemain que l'hôpital quand ce n'est pas la prison!

Il y eut un murmure, mais Jean Laffers reprit:

— Quand je pense que c'est cela que vous allez chercher si loin et que vous troquez contre votre petite maison vous appartenant souvent, le champ du père qu'il ne tient qu'à vous d'agrandir, je dis que vous êtes des fous qui méritez le malheur qui vous attend.

— Oh! pas toujours.

C'était ce vilain polisson de Michel qui avait parlé, un vrai Normand qui aurait pu être Gascon tant il avait la langue bien pendue.

Tout le monde se mit à rire et se tourna vers Jean Laffers qui le foudroya du regard.

(A suivre.)

EUGÈNE MORÉ.

ÉTRENNES 1886

Bon Marché Réel.

GLACES

DAVEAU, DOREUR
14, RUE DU PUIT-NEUF, 14
SAUMUR

GRAVURES

VOIR LES PRIX AFFICHÉS

BRONZES D'ART & D'AMEUBLEMENT

TELS QUE :

Jardinières, Cache-pots, Flambeaux, Bougeoirs, Candélabres, Pendules, Plats décoratifs, etc.

Garnitures de Foyer : Chenets et Galeries de tous Styles, Pare-étincelles, etc.

Garnitures de Bureau : Encriers, Presse-papier, Coupe-papier, Plumiers, etc.

Coffrets à Bijoux, à Mouchoirs, à Gants.

Articles pour Fumeurs : Pots à tabac, Services complets, Cendriers, Porte-allumettes, etc.

Coupes, Buires, Statuettes, Bibelots spéciaux pour Étrennes.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GARNIER, ALFRED.

Les créanciers de la faillite du sieur Garnier, Alfred, entrepreneur à Saint-Georges-Châtelaillon, dont les titres ont été vérifiés et affirmés, sont informés que M. le juge-commissaire a ordonné la répartition aux créanciers d'un premier dividende de 10 0/0; ce dividende sera payé aux créanciers munis de leur titre d'admission, le samedi 26 décembre 1885, à une heure du soir, par M. Ludovic Proust, syndic de la faillite, demeurant à Saumur, rue Dacier.

Le Greffier du Tribunal,
(958) GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BLIN, LUCIEN.

Par jugement en date du 21 décembre 1885, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Blin, Lucien, marchand de finence, demeurant à la Salle-de-Vihiers; a fixé provisoirement l'ouverture de ladite faillite au jour du jugement;

A nommé juge-commissaire M. Coutard, Eugène, et syndic provisoire M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur.

Pour extrait :
(959) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A CÉDER

DE SUITE
Pour cause de décès,
UN BON

FONDS DE COMMERCE DE REVENDEUR

Exploité à Saumur, 13, rue Nationale.
S'adresser, sur les lieux, à M^{me} Veuve MARTIN-BORET. (952)

CADEAU

Offert par la Maison BONVALET-GAUTIER, rue Nationale, 26, Saumur.

500 grammes SUCRE

pour rien à toute personne qui fera un achat de 10 fr. en une seule fois et consistant en épicerie de toutes sortes (sucre excepté), Vins fins français et étrangers, Liqueurs, etc.

La Maison Bonvalet est connue pour vendre le meilleur marché de tout Saumur.

NOËL & PREMIER DE L'AN

L'Épicerie Parisienne

MAISON F. TARODE

Rue d'Orléan, 38, & rue Dacier, 38

Mis en vente un grand choix d'Articles de Noël tels que : Arbres, Crèches, Sabots, Bâches, etc.

Bonbonnières, Coffrets, Nécessaires, Bottes laques, Bois, et autres ARTICLES de fantaisie.

Vannerie, Faïence, Porcelaine, etc.

Bonbons, Dragées, Pralines, Chocolats, Fondants unis et fourrés.

Marrons et Fruits glacés, Mandarines, etc.

Vins fins et Liqueurs, Vins de Bordeaux et Vins de Champagne, etc.

Tous ces Produits sont VENDUS en qualité supérieure et aux prix les plus réduits. (937)

FABRIQUE de Treillages pour clôtures, échelas en châtaigniers de toutes dimensions pour vignobles.

Treillages avec piquets, 0.75 le mètre sans piquets, 0.55 —
Echelas de 1^m50... 48 fr. le mille
— 1^m66... 55 —
— 1^m80... 58 —

Les Echelas sont aiguisés d'un bout.
S'adresser à M. JEUNETTE, quai de Limoges, 44.

VENTE EN GROS ET DÉTAIL.

A CÉDER DE SUITE

MAGASIN de MERCERIE

Et Rouennerie

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Sise rue Saint-Nicolas, n° 90,

Composée de 11 pièces, remise, cour et écurie.

S'adresser à M. MILSONNEAU, rue Nationale, n° 9. (944)

A CÉDER

Présentement ou pour Noël prochain,

BONNE ÉPICERIE

A laquelle on pourrait joindre un débit.

S'adresser au bureau du journal.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

BALS DE SOCIÉTÉ, bals de noces, soirées dansantes. M. GOICHON, piston solo de l'Harmonie Saumuroise, 60, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les musiciens. (834)

MAISON DE CONFIANCE

Rue Saint-Jean, 27 et 29

L. ENAULT

BIJOUTERIE FANTAISIE OR & ARGENT

Joaillerie, pièces compliquées pour Corbeilles de Mariages, Brillants solitaires et autres, montés sur Bracelets, Dormeuses, Bagues, Épingles de cravates, etc., etc.

Beau choix de petite Orfèvrerie Argent au premier titre, nouveaux et variés.

Vaisselle d'Argent sur commande, Orfèvrerie Ruoltz sur métal blanc, de la maison Christoffe et de divers autres fabricants.

Horlogerie Suisse et Française, garantie

(25 ANNÉES DE PRATIQUE)

Grand choix de Pendules de cheminée en bronze, marbre et marqueterie, Pendules de voyages, Pendules régulateurs quatre glaces.

Cartels, Buires, Flambeaux, Coupes, Porte-bouquets, Vases, Encriers, Sabliers, etc., etc.

ÉTRENNES DE LA MAISON ENAULT

15 0/0 de Remise au comptant sur tous les Articles en Ruoltz tarifés.

Offres et Demandes

Comptable demande travail chez lui ou petite comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière ou femme de chambre.

Ecrire à M. GRAVELEAU, à Montilliers, canton de Vihiers. (909)

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
CROISÉES, PORTES et PLACARDS de toutes grandeurs.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Régisse Sanguinède

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac et facilite la Digestion.

0^{fr}75 dans toutes Pharmacies.

SANS PALAIS NI CROCHETS
Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Bis spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SÉRIEUSE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 DÉCEMBRE 1885.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
2 1/2 %	80 15	80 10	Est	782 50	782 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	528 50	528 75
3 % amortissable	82 90	82 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1237 50	1237 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518 75	516 25	Est	376	377
3 % (nouveau)	79	79	Midi	1185	1182 50	— 1865, 4 %	532	521	Midi	387 50	387
4 1/2 %	105 70	105 50	Nord	1523 50	1517 50	— 1869, 3 %	409 50	410	Nord	395 75	396
4 1/2 % (nouveau)	109 25	109 30	Orléans	1333 50	1340	— 1871, 3 %	400 50	400	Orléans	386 25	386 25
Obligations du Trésor	513 50	516	Ouest	857 00	857 50	— 1875, 4 %	513	513	Ouest	387 75	388
Banque de France	4730	4703	Compagnie parisienne du Gaz	1470	1462 50	— 1876, 4 %	514 50	518 50	Paris-Lyon-Méditerranée	388	387
Société Générale	447 50	447 50	Canal de Suez	2175	2171 25	Bons de liquid. Ville de Paris	523	524	Paris-Bourbonnais	386	384 50
Comptoir d'escompte	990	1003	C. gén. Transatlantique	489 75	490	Obligat. communales 1879	451	451	Canal de Suez	580	580
Crédit Lyonnais	533 75	535	Russe 5 0/0 1870	94	95	Obligat. foncières 1879 3 %	448	449			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1340	1338 75				Obligat. foncières 1883 3 %	373	373			
Crédit mobilier	221 25	225									